

BAREME DES HONORAIRES

(Barème au 1^{er} janvier 2023)

HONORAIRES DE TRANSACTIONS VENTE

IMMOBILIER RESIDENTIEL ANCIEN ET TERRAINS

- ⇒ Les honoraires sont indiqués TTC tenant compte d'une **TVA au taux de 20%¹**.
- ⇒ Sauf mention contraire figurant au mandat, les honoraires sont à la charge du Vendeur.

Jusqu'à 99 000 €	8%
De 100 000 à 200 000 €	7%
À partir de 200 000 €	5%

IMMOBILIER RESIDENTIEL NEUF

- ⇒ Les honoraires dans le cadre de la vente de programmes neufs sont imposés par le promoteur et sont à la charge du vendeur.
- ⇒ **Limité à 5% HT du prix TTC.**

LOCAL COMMERCIAL / FOND DE COMMERCE / TERTIAIRE

- ⇒ Charge acquéreur sauf mention contraire au mandat.
- ⇒ **5% HT du prix TTC.**

ESTIMATION IMMOBILIERE

- ⇒ **300 €**

¹ Taux actuel de TVA à 20%. Ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

HONORAIRES DE TRANSACTIONS LOCATION

LOCATION HABITATION ET ANNEXES SELON ART 5 LOI 6 JUILLET 1989

LOCATION HABITATION	Honoraires TTC Part Bailleur	Honoraires TTC Part Locataire
Honoraires d'entremise et de négociation en vue de la location ²	4% TTC	
Honoraires d'organisation de la visite / constitution du dossier candidat / rédaction du bail ³	12 € zone très tendue 10€ zone tendue 8€ zone non tendue	12 € zone très tendue 10€ zone tendue 8€ zone non tendue
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ⁴	3€	3€
Avenant au bail	180.00 €	N/A

AUTRES LOCAUX (hors loi du 6 juillet 1989)

	Honoraires HT	Honoraires TTC
Bail locaux Code civil (parking, garage, ...)	124.17 € HT	149 € TTC
Honoraires état des lieux	32.5€ HT	39 € TTC

LOCATION BUREAU / COMMERCE / LOCAL / ENTREPÔT

	Honoraires HT et TTC charge propriétaire
Honoraires de location et/ ou de rédaction d'acte	22 % HT du loyer annuel hors taxe et hors charge
Honoraires de rédaction d'acte	2 000.00 € HT
Etat des lieux	500.00 € HT Ou Par un officier ministériel ou diagnostiqueur : coût de la prestation selon devis

² Prix calculé sur le loyer annuel hors taxes et hors charges

³ Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m² de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

⁴ Conformément au décret 2014-890 du 01/08/2014 (article 2), prix exprimé en € TTC par m² de surface habitable (article R 111-2 du CCH)

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

BAUX D'HABITATION

Prestation de gestion courante	Honoraires HT	Honoraires TTC
Honoraires de gestion courante pour un loyer mensuel > 2000 € par mois charges comprises	4 %	4,8 %
Honoraires de gestion courante pour un loyer mensuel compris entre 1500 € et 2000 € par mois charges comprises	5 %	6 %
Honoraires de gestion courante pour un loyer mensuel < 1500 € par mois charges comprises	6 %	7,2 %
Garantie Loyers Impayés		3%

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Prestation	Honoraires HT	Honoraires TTC
Honoraires de gestion	5.83 %	7 %

SERVICES

Autres prestations	Honoraires HT	Honoraires TTC
Envoi d'un courrier simple	1.25 €	1.50 €
Envoi d'un courrier recommandé	5.00 €	6.00 €
Suivi des travaux pour des montants au-delà de 500.00 € HT	3 % du montant des travaux	3.60 % du montant des travaux

Frais administratifs par lot et édition de rapport de gérance (éditions mensuelles)	1.66 €	2.00 €
Vacation horaire pour prestations occasionnelles *	6 %	7,2 %

* la vacation horaire peut être facturée par le mandataire suivant la complexité du dossier et au temps passé, et pour exemples : RDV d'expertise, représentation en commission de conciliation, représentation aux assemblées générales, constitution de dossier de conventionnement ou de prêt, clôture de dossier à la suite d'une résiliation du mandat.